



ZOOM

En 2023, le CPE conquiert le secteur privé

En 2023, **les acteurs du privé ont davantage recouru aux Contrats de Performance Énergétique (CPE)**. **Mathieu Cecchinel, Directeur technique BU tertiaire chez GreenFlex** constate que depuis le début de l'année 2023 de plus en plus de professionnels de l'immobilier de bureaux, de l'hôtellerie, de la santé, de la logistique s'en emparent. Son activité portée par des CPE a ainsi progressé de 10 % en un an.

Le **renforcement des exigences réglementaires (Dispositif Eco Énergie Tertiaire, décret Bacs) et la hausse des prix de l'énergie** encouragent en effet son usage auprès des acteurs du secteur privé, de plus en plus soucieux de décarboner leurs actifs. La **Directive européenne CSRD** qui fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier, et nécessite de réduire son bilan carbone pour faciliter l'accès aux financements, stimule également le marché.

La foncière SFL, positionnée sur le secteur des bureaux haut de gamme a ainsi expérimenté le CPE pour la première fois en 2019, en obtenant un gain de 15 % d'économie d'énergie en 5 ans, sur un immeuble quasiment neuf. " *Nous avons déployé le dispositif sur 4 autres sites depuis, et comptons le faire sur tout notre patrimoine* ", précise **Stéphane Blanc, Directeur ingénierie et exploitation durable**.

Dans le secteur privé, **les CPE Services prédominent** car ils ne nécessitent pas d'engager de gros travaux. De plus en plus souvent la démarche embarque **un volet photovoltaïque** « *car la production d'énergie vient en déduction de la consommation dans le décret tertiaire* », indique **Olivier Ortega du Cabinet LexCity Avocats**. " *Nous participons au montage du projet Life CirculEnergies financé par Bruxelles afin d'accompagner des PME dans de nombreuses zones d'activité en France pour souscrire à des CPE réunissant rénovation énergétique, autoconsommation collective et déploiement de bornes de recharge* ", souligne également **Bain-Thouverez, avocate chez LLC & Associés**.

Désormais l'offre se diversifie avec des **CPEC (C pour " carbone ") ou CPEE (E pour " environnementale ")**, ajoutant une garantie de réduction des émissions chiffrées. Spécialisée dans le géostockage, l'entreprise Accenta ne propose que des CPEE, et se veut optimiste quant à leur généralisation pour démocratiser le bâtiment bas carbone.

La durée d'un CPE est conditionnée à son contenu, aux modalités de financements (1 à 5 ans pour les CPE services, jusqu'à 10, 15 ou 20 ans pour les CPE travaux) et au niveau d'objectifs de réduction des consommations (environ 10 à 15 % en services ; 20, 30 ou 40 % en travaux).

> www.lemoniteur.fr – 21/02/24

ÉCONOMIE

Le ministre de l'Économie et des Finances, **Bruno Le Maire**, a annoncé une **baisse des prévisions de croissance de la France pour 2024 à 1 %** et un **" effort immédiat de 10 Mds€ d'euros d'économie "**. 50 % de l'effort devrait reposer sur une diminution des **" dépenses de fonctionnement de tous les ministères "**, la seconde moitié sur les **" politiques publiques "**. **L'enveloppe allouée au pôle " Écologie, développement et mobilité durables "**, sera ainsi **réduite de 2,2 Mds€ de crédits de paiement**, dont 1,3 Md€ sur le programme « *Énergie, climat et après-mines* » (dispositif MaPrimeRénov' principalement). **Le Fonds vert se voit délesté de 430 M€ d'euros en crédits de paiement, et de 500 M€ en autorisations d'engagement**. Cette amputation du Fonds vert **" envoie un contre signal en défaveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique "** estime **Guillaume Perrin, Directeur du programme ACTEE de rénovation énergétique** au sein de la **FNCCR**. Cette décision risque en effet de porter un coup d'arrêt à l'élan d'investissements impulsé au sein des collectivités locales, qui ont déposé mi-2023 plus de 4,2 Mds € de demandes de subvention. Les **" opérateurs de l'État "**, tels que l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets, Business France, ou France compétence, devront également contribuer à cet effort à hauteur d'1 Md€. Bercy n'exclut pas de proposer un budget rectificatif à l'été, **" en fonction des circonstances économiques et de la situation géopolitique "**.

> www.lemoniteur.fr – 19/02/24 - Les Echos – 21/01/24 – Enerpresse – 26 et 23/02/24

À l'occasion d'une rencontre avec le Premier ministre, **la Présidente de France urbaine, Johanna Rolland** a évoqué la **création d'une " Autorité Organisatrice de la Transition Écologique Solidaire " (AOTES)**. Sur le modèle des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), elle " *s'appuierait sur les grandes intercommunalités et métropoles* " et pourrait utiliser les crédits en faveur de la **décarbonation des déplacements, de l'économie ou des plans alimentaires territoriaux**. La Présidente de France urbaine propose que **les deux tiers des crédits du Fonds vert soient orientés vers les métropoles et grandes villes**, territoires émettant deux tiers des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette proposition a été transmise au député de l'Oise, Eric Woerth, chargé d'une mission sur la décentralisation.

> Contexte – 26/02/2024

Depuis plusieurs mois, **les entreprises de travaux publics sont confrontées à une hausse des délais de paiement**. D'après **une étude** réalisée auprès de 385 entreprises par la **Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) d'Auvergne Rhône-Alpes**, la moyenne des retards de paiement sur les marchés publics, tous clients confondus, s'élève aujourd'hui de 67,5 jours, un niveau bien supérieur aux 30 jours de délai légal. A l'échelle nationale, **la FNTP** partage le même constat, alors que " *la trésorerie des collectivités locales est plutôt bonne, en tout cas bien meilleure qu'il y a une dizaine d'années.* " Le fonctionnement de la **plateforme de facturation électronique, Chorus Pro** est notamment pointé du doigt. " *À l'heure actuelle, le délai réglementaire de 30 jours court à partir du moment où la facture est éditée sur cette plateforme. Mais le souci, c'est que dès qu'une nouvelle pièce est ajoutée au dossier, ce délai repart de zéro* ", sans compter les nombreux échanges entre les entreprises et maitres d'œuvre avant que le dépôt du dossier ne soit effectivement enregistré sur la plate-forme, " *ce qui crée des délais cachés, qui dépassent parfois les 40-50 jours.* " Pour y remédier, la FNTP plaide notamment pour **l'application automatique des intérêts moratoires**, une fois le délai de paiement légal dépassé. Un souhait que Bercy paraît disposé à prendre en compte en l'intégrant dans le **projet de loi de simplification**.

> mesinfos.fr – 21/02/24

D'après **l'Insee, l'indicateur du climat des affaires a perdu 1 point en février**, pour se situer à 98. Dans les services, il a diminué d'un point, à 99 et dans le commerce de détail, il chute de 4 points. Inversement, **le climat des affaires dans l'industrie a gagné 2 points** pour renouer avec sa moyenne historique de 100. Les industriels se déclarent plus optimistes en 2024, leurs carnets de commande s'étant regarnis et la demande restant bien orientée. Les secteurs écono-intensifs (chimie, la métallurgie,...) malmenés l'an passé par la crise énergétique s'attendent à des jours meilleurs. La confiance est également élevée les dirigeants du secteur aéronautique. En revanche, le secteur de l'agro-alimentaire paraît davantage fragilisé par le recul de la consommation des ménages.

> Les Echos – 22/02/24

En 2023, la consommation de gaz a diminué de 11,4 % par rapport à 2022. En deux ans, elle a chuté de 20 %, pour atteindre un niveau correspondant à celui des années 1990 (381 TWh). Comparativement, la consommation d'électricité n'a baissé " *que* " de 3,2 % l'an passé (445 TWh). " *Cette baisse reflète un vrai changement de comportement des consommateurs, lié à la sobriété énergétique, aux prix du gaz plus élevés et probablement à un climat plus doux* ", souligne **Sandrine Meunier, Directrice générale de GRTgaz**, le réseau français du transport de gaz. Les particuliers, les petites industries et le secteur tertiaire ont réduit leur consommation de gaz de 6,5 %, hors effets climatiques. En 2023, **la consommation des sites industriels raccordés au gaz a chuté de 7,2 % en un an et de 18,2 % par rapport en 2021**. Une tendance qui traduit également un **recul de la production industrielle de la part de grands groupes**, à l'image des entreprises verrières Duralux et Arc, qui ont dû stopper leur activité face à la flambée des prix de cette énergie.

> Le Figaro – 27/02/24



SOCIAL

Le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), a publié une première version de sa " **stratégie emplois et compétences** " à horizon 2030, d'après laquelle **il chiffre à 400 000 le nombre de créations d'emplois**, dont 150 000 créations nettes d'ici à 2030 (vs 250 000 destructions). Les secteurs les plus fragilisés par les transformations à venir seraient : l'industrie automobile (-60 000 emplois), le fret routier (-40 000), et plus généralement l'industrie (60 000), hors réindustrialisation. **La massification de la rénovation énergétique des bâtiments devrait créer à elle seule 210 000 emplois** et le **développement de l'électrification et des bioénergies serait porteur d'environ 75 000 emplois**. Le SGPE anticipe de nombreuses difficultés de recrutement. Ses prévisions à l'horizon 2030 table sur **un déficit des effectifs de 222 000 dans le bâtiment (opérateurs qualifiés, conducteurs d'engins), de 77 000 dans l'industrie** (mécanique, textile et cuir), de 75 000 dans les métiers agricoles, et de 384 000 dans le transport (manutentionnaires, conducteurs, agents d'exploitation). L'étude relève les principaux obstacles à surmonter : déperditions entre la formation initiale et l'accès à l'emploi ; problème de renouvellement générationnel ; manque d'attractivité de certains métiers (lié à la pénibilité ou la mixité) et le maintien des difficultés de prévisions en termes de créations d'emplois dans le bâtiment, l'agriculture et l'économie circulaire, où la transition dépend de « choix de sociétés ».

🔗 Consultez **l'étude du SGPE** (source : <https://www.gouvernement.fr>)

> Les Echos – www.banquedesterritoires.fr - 19/02/24

D'après un **décret du 15 février**, la durée de validité de la **carte d'identification professionnelle des salariés du BTP détachés** est désormais portée à 5 ans. Jusqu'à présent, elle n'était valable que pour la durée du détachement. Le **document d'information destiné aux travailleurs détachés** (rappel de la réglementation française en matière de droit du travail) a également été actualisé par un **arrêté du 21 février**. Il est disponible en téléchargement sur le site de l'Union des caisses de France.

🔗 Consultez **le décret / l'arrêté** (source : JO du 16 et 25/02/2024)

> Le Moniteur – 23/2/2024





ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Pour **accélérer le déploiement du pilotage des usages**, en favorisant la flexibilité et l'incitation active de la demande d'énergie, l'**Union Française de l'Électricité (UFE)** préconise d'instaurer des **offres de fourniture d'énergie saisonnalisées à une maille plus fine**. Elle suggère également de renoncer à la souscription d'offres à prix unique " pour tous les nouveaux contrats de puissance souscrite supérieur à 9 kVA, qu'ils soient TRV (réglementés) ou offres de marché ". Elle propose aussi de **généraliser la Gestion Technique des Bâtiments (GTB) pour le secteur tertiaire** et des thermostats à pilotage horaire pour le marché résidentiel. Elle préconise d'envisager la possibilité d'**accroître la compétitivité entre les options tarifaires heures creuses / heures pleines**. Enfin, l'UFE juge indispensable le **pilotage de la recharge à domicile des véhicules électriques** " notamment par des signaux tarifaires cohérents avec le système électrique, pour éviter la recharge aux heures de pointe au niveau national et des contraintes réseau au niveau local ". Afin que les énergies renouvelables participent davantage aux mécanismes d'équilibrage, l'UFE propose " d'homogénéiser les calendriers du mécanisme de capacité et de l'appel d'offres effacement afin de rendre les signaux plus clairs pour les clients potentiels "

> [Enerpresse – 22/2/2024](#)

En 2023, **le nombre d'installations photovoltaïques installées a dépassé pour la première fois une puissance cumulée de 3 GW**. Le parc installé dépasse 20 GW (16,9 GW fin 2022). Au dernier trimestre, les nouveaux raccordements ont totalisé 955 MW, portés par l'accélération du déploiement de petites installations (< 10 kW), en constante augmentation. En fin d'année, environ 5 000 projets représentant 1 GW supplémentaire ont rejoint la file d'attente. L'année 2023 totalise 30 000 projets de plus qu'à la fin de l'année 2022 en instruction. En ce qui concerne la **filière de l'éolien terrestre, 115 nouvelles installations ont été raccordées en 2023 (vs 158 en 2022) soit un recul de 27 %**. En revanche **l'éolien en mer a progressé pour passer d'une puissance de 0,5 GW en 2022 à 1,5 GW en 2023**. Pour la première fois depuis 2016, le nombre de nouvelles installations de production de **biométhane** a diminué (139 nouvelles installations en 2023, contre 149 l'an dernier). La capacité maximale de production reste cependant bien orientée et progresse de 25 % à 11,8 TWh/an (9,5 TWh/an en 2022)

🔗 Consultez les [tableaux de bord / SDES](#) (source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>)

> [/www.actu-environnement.com – 23/02/24 - Contexte – 26/02/24](#)

Le 19 février, le **ministère de la Transition écologique** a présenté les 57 nouveaux projets lauréats de l'appel d'offres pour l'éolien terrestre, soit une **puissance cumulée de près de 1 000 mégawatts (MW)**. Le volume appelé était fixé à 925 MW. Le prix moyen de ces dossiers est de 87,20 €/MWh, un niveau " stable par rapport à la précédente période ", mais " en augmentation de 35 % par rapport à la première période de l'appel d'offres [...], qui s'était tenue au tout début de la crise énergétique ", en novembre 2021 (67,30 €/MWh).

> [Contexte – 23/2/2024](#)

Parmi les coupes budgétaires mises en œuvre par Bercy pour réaliser 10 Mds d'économies, figure la **suppression de 155 M€ de financements affectés au plan France Très Haut Débit** (38 M€ d'autorisations de programmes et 117 M€ de crédits de paiement). Les associations d'élus, **AMF, Départements de France, France urbaine, Avicca, FNCCR et les Interconnectés**, dénoncent une décision prise " sans la moindre concertation et sans même une information préalable des collectivités, de leurs associations, des opérateurs ni d'aucun représentant de la filière ". Alors que le déploiement de la fibre optique accélère d'année en année, ils soulignent l'important besoin en subventions des collectivités pour faire face aux investissements. Le détail par territoire des annulations de crédits n'étant pas connu, ils regrettent que la **liste des Réseaux d'Initiative Publique (RIP)** concernés n'ait pas été communiquée.

> [www.banquedesterritoires.fr – 27/02/24](#)

L'**accélération de la digitalisation de l'économie et le développement des usages de l'intelligence artificielle générative** reposent sur des **centres de données** toujours plus puissants. L'**optimisation des performances énergétiques des data centers** représente un marché de plus en plus attractif. En 2023, **Schneider Electric** a enregistré une hausse de 21 % des commandes d'équipements liés aux centres de données et infrastructures de réseaux ; même constat chez **Legrand** où elles représentaient 15 % de l'activité l'an passé (contre 5 % en 2015). " Tous les spécialistes s'accordent à dire qu'avec l'IA générative, cela va encore accélérer, avec un besoin croissant en solution pour la gestion de l'énergie " souligne **Benoît Coquart, Directeur Général de Legrand**.

> [Le Figaro – 16/02/2024](#)

Le **dispositif de vidéosurveillance augmentée**, prévue par la **loi du 19 mai 2023 sur les Jeux olympiques et paralympiques (JOP)**, sera prochainement expérimenté. Début mars, **6 caméras utilisant l'intelligence artificielle** vont être déployées par la préfecture de police de Paris dans le cadre d'un concert. Il s'agit de " tester et paramétrer les solutions logicielles " dans des conditions réelles, explique le **ministère de l'Intérieur**. Dans une seconde phase, les essais seront réalisés " à l'intérieur et autour des gares à l'occasion d'événements précis ". Le décret encadre l'utilisation de la vidéosurveillance embarquant de l'IA à 8 types d'événements " anormaux " et exclut la reconnaissance faciale et toute forme d'utilisation de la biométrie. La solution déployée correspond à " une aide à la lecture des images dans le flot d'une salle de contrôle, pour être sûr que l'opérateur ne manque pas " un événement important, précise le ministère. Un **comité d'évaluation indépendant** est chargé de suivre l'expérimentation des caméras augmentées.

> [www.banquedesterritoires.fr – 20/02/24](#)

EN RÉGIONS

Hauts-de-France. La ville de Calais (62) souhaite **réaliser 83 % d'économies d'énergies d'ici la fin 2026 en rénovant le réseau d'éclairage public**. Le projet a été confié à un groupement de deux entreprises adhérentes du SERCE. Baptisé " *LuCa (Lumière Calaisienne)* ", le projet repose sur le **passage en leds de plus de 8300 luminaires**, et le déploiement d'**un système de télégestion** sur l'ensemble du réseau d'éclairage public.

> [Intertas – 27/2/2024](#)



Bretagne. La ville de Vitré (35) vient de souscrire un prêt " **Intracting** " auprès de la **Banque des Territoires**, afin de **financer les travaux de modernisation de l'éclairage public**. Le remplacement de 1 400 points lumineux (lanternes équipées de lampes à vapeur sodium haute pression) sur un total de 4 800 recensés a déjà permis d'atténuer l'augmentation des prix de l'électricité de ces 2 dernières années. Les nouveaux travaux devraient permettre de renouveler rapidement la moitié du parc. **Un système de pilotage** sera également déployé. Le financement du prêt porte sur le remplacement de 860 points lumineux entre 2024 et 2026, permettant ainsi une **réduction des consommations de 68 %**. La ville estime le montant de l'investissement total à 960 000 €, financés à hauteur de 860 000 € par la Banque des Territoires. " *Il s'agit d'une avance remboursable, d'une durée maximum de 13 ans. Les économies générées sur les consommations permettent, d'une part de rembourser l'avance (capital et intérêts) et, d'autre part, d'affecter le surplus d'économies à de nouvelles actions de performance énergétique, selon le principe d'une boucle vertueuse* ", précise la banque.

> www.bretagne-economique.com – 26/02/24

Grand Est. La ville de Brumath (67) a signé une **convention " Intracting "** d'un montant de **627 k€ avec la Banque des territoires** pour l'accompagner dans la **renovation et l'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments publics sur la période 2024-2026**. Les travaux concerneront 16 bâtiments de la ville (dont l'Hôtel de Ville, le centre omnisport, la maison des associations) et devraient permettre de réduire les consommations énergétiques de la ville de 21 %, soit une économie de 60 k€/an. Le montant des travaux est estimé à 782 k€.

> www.banquedesterritoires.fr/ - 21/02/24

EN EUROPE

D'après les données d'**Eurostat, les sources d'énergie renouvelables (ENR) ont représenté 41,2 % de la consommation brute d'électricité dans l'UE en 2022**, soit une progression de 3,4 % par rapport à 2021. Elles devancent le nucléaire (moins de 22 % de la consommation d'électricité), le gaz (moins de 20 %) et le charbon (moins de 17 %). L'électricité produite à partir de sources renouvelables provient principalement de l'éolien (37,5 % en 2022) et du secteur hydraulique (29,9 %). Le tiers restant est fourni par l'énergie solaire (18,2 %), des biocarburants solides (6,9 %) et d'autres sources renouvelables (7,5 %). C'est en Suède que la consommation d'électricité verte est la plus importante (83,3 % en 2022). En fin de classement, figurent Malte (10,1 %), la Hongrie (15,3 %), la République tchèque (15,5 %) et le Luxembourg (15,9 %). La France, dont 27,3 % de l'électricité consommée en 2022 sont issus d'énergies renouvelables se classe à la 18^{ème} position.

> **Contexte – 22/2/2024**

Bruxelles. Le Conseil, le Parlement européen et la Commission ont adopté le **nouveau règlement sur les gaz fluorés**. Le texte, paru au Journal officiel de l'UE le 20 février dernier, entrera en vigueur le 11 mars. Il prévoit notamment l'interdiction, selon un calendrier précis, de la mise sur le marché européen des pompes à chaleur et des appareils de commutation électrique utilisant des gaz fluorés, .

🔗 Consultez [le Règlement](#) (source : JOUE du 20/02/2024)

> **Contexte – 21/02/24**

Allemagne. Les gestionnaires du réseau de transport d'électricité et l'association des agriculteurs allemands souhaiteraient modifier **la loi fédérale sur le plan d'équipement, qui favorise la construction de lignes souterraines**, qu'ils jugent beaucoup plus coûteuses. Les GRT estiment que le déploiement en aérien permettrait de **réaliser une économie de 20 Mds €**. En réponse, le gouvernement et l'Agence fédérale des réseaux, se sont déclarés " *sceptiques* " quant au déploiement en aérien, soulignant qu'il suscite de nombreuses oppositions parmi la population.

> **Enerpresse – 27/02/2024**

